

Conseil d'Administration du 30/11/2020

Présents :

Membres de droit : Mmes Ouahi, Bourrat, Régnault, MM. Mathieu, Bonnet

Conseil départemental : Mme Bernard, M COURBON est excusé

Représentants des personnels enseignants : Mmes Belot, Guillaud, Lombardo, Jullien, MM. Tremoulhac, Paricaud, Bontemps.

Représentants des personnels ATES : Mme Sayad

Représentants des parents d'élèves : Mmes Castaneda, Plagnard, Jouve, Bruyere, Dolat, Thomas, Desbrosse, Massard

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h07 avec 21 votants.

I -Validation du compte rendu du CA du 13/10/2020

Aucune modification.

Publié sur le cybercollège.

Validation soumise au vote.

Abstention : 0 , Contre : 0 , Pour : 21

II -Validation de l'ordre du jour

Ajout des questions diverses.

Validation soumise au vote.

Abstention : 0 ; Contre : 0 , Pour : 21

III- Examen et vote du Budget 2021

Les documents concernant le budget 2021 ont été remis aux différents membres quelques jours avant le Conseil d'Administration.

La Gestionnaire re-précise quelques points :

Ce qu'il faut retenir de ce budget PREVISIONNEL 2021 :

Le budget doit être le reflet du projet d'Etablissement ainsi que des axes et actions qui y sont déclinés.

Les services AP et VE reprennent donc les principaux axes de notre projet d'établissement.

Pour 2021, la subvention du Conseil départemental s'élève à **164171€**, **soit une augmentation de 1% par rapport à la dotation 2020.**

Le Département s'est engagé dans une réflexion globale sur les critères de calcul des dotations de fonctionnement, ce qui, pour notre établissement, conduit à une dotation constante après 2 années de forte augmentation (18 % en 2 ans) qui avaient succédé à deux années de forte diminution.

L'élaboration du budget 2021 a été menée dans le souci d'abonder de manière suffisante les crédits nécessaires à la réalisation du projet d'établissement, tout en restant sincère sur les dépenses obligatoires et incompressibles.

Dans ce contexte financier et au regard de la sincérité budgétaire, la dotation de fonctionnement a donc été répartie comme suit :

- **40 271 € au Service AP** (soit 1% de moins qu'en 2020)

- **1900 € au Service VE** (- 28%)

- **119 145 € au Service ALO** (soit 2.4 % de plus qu'en 2020).

Avec cette répartition, l'accent est mis sur la pédagogie en particulier les sorties gratuites, les activités de pleine nature, le projet nos Vies Virtuelles, les classes Théâtre,..., tout en affectant le budget

nécessaire pour régler les dépenses obligatoires (viabilisation, maintenance et entretien des locaux, contrats obligatoire liés à la sécurité des installations techniques, dépenses administratives).
Un accent a été mis sur la reprographie avec l'évolution des solutions actuelles pour faciliter le travail des enseignants.

A noter enfin que le budget prévisionnel 2021 en section de fonctionnement **est construit avec une différence de 2 257,32 €**, qui correspond à l'annuité des amortissements non neutralisés (biens qui ont été acquis sur fonds propres) et **un prélèvement sur fonds de roulement EN SECTION D'INVESTISSEMENT de 10 000€** permettant le financement d'équipements pédagogiques audiovisuels.

Le budget 2021 est arrêté en recettes à la somme 335 286.06 € et en dépenses à la somme de 347 543.38 €.

- **Les sorties des sections sportives sont-elles incluses dans le budget de 10 000€ ?**

La Principale répond que non, il y a 1 000 € pour la section handball et 3 300 € pour la section escalade.

- **Pourquoi constate t-on une baisse du budget de l'ouverture culturelle ? (19 000 € contre 43 000 €)**

La Principale explique que cette baisse est due à l'annulation de plusieurs sorties et voyages pour l'année 2021 causée par la crise sanitaire.

M. Paricaud souligne l'importance de l'attractivité du collège et qu'il ne faut pas envisager cette réduction sur le long terme.

La Principale affirme que cela n'est pas le cas pour 2020 et informe qu'il y a des sorties en 2021 comme la sortie histoire en 3ème et les sorties EPS : Bessat, randonnée à Saint Victor sur Loire ainsi que la sortie accrobranche.

Le collège, dans un souci d'accès à la culture pour tous, réserve la somme de 10 000 € pour les sorties gratuites de l'année 2021 ainsi que 2 400 € pour le théâtre.

- **D'où provient l'écart de budget concernant la classe théâtre?**

Mme la Principale rappelle que cette option a été financée par le département jusqu'en 2019. En 2020, dans l'urgence, il a fallu injecter exceptionnellement 4 900 € pour la survie des CHAT mais en 2021, le projet « nos vies virtuelles » a été retenu par le département avec une subvention de 6 500 €.

Mme Bernard informe que l'aide supprimée en 2020 avait été prévue à l'avance et devait s'établir sur 3 ans. Cependant, Mme Regnault souligne que cette suppression avait finalement été sur 2 ans.

- **Pourquoi n'y a t-il pas de budget pour le CVC ?**

La Principale explique qu'il a été décidé de réunir les lignes délégués et CVC. Cependant, on note tout de même une diminution du budget liée à la situation actuelle.

La Principale explique que cette diminution provient du fait qu'en 2020 des sorties avaient été prévues contrairement à l'année 2021.

- **Baisse du budget pour le PSC1 ?**

La Principale explique que le PSC1 prévu en 2020 a été reporté et que par conséquent les fournitures ayant déjà été achetées donc le montant est revu à la baisse.

- **Un retour à la normale pour les salles est-il prévu pour la rentrée de Janvier 2021 ? Quel est l'intérêt de ce changement puisque qu'il n'intervient que dans 5 matières?**

La Principale affirme qu'il n'y aura pas de retour à la normale entre les deux périodes de vacances prochaines.

Le Principal Adjoint explique que les consignes à appliquer viennent de l'Inspection Académique.

Plusieurs enseignants s'inquiètent au sujet des livres. Si la situation perdure, le budget de l'établissement devra augmenter en conséquence pour faire face à l'usure prématurée des manuels scolaires causée par les changements répétitifs de salles.

Un enseignant ajoute qu'il faut résoudre rapidement le problème des manuels numériques qui fonctionnent ou non selon la salle.

La Principale conclut en précisant qu'il y aura une réflexion à mener sur les manuels l'année prochaine.

Autres thèmes abordés :

Sachant que le service ALO représente la part la plus importante dans le budget du collège, la Principale propose des solutions pour réduire la facture d'électricité :

- Programmer l'arrêt des ordinateurs plus tôt que 21h
- Penser à éteindre les lumières des salles de cours le soir

Une enseignante propose également une solution pour la réduction de la facture d'eau : installer des récupérateurs d'eau de pluie sachant que les descentes des eaux de ruissellement sont proches des sanitaires (ce projet avait été envisagé il y a longtemps par la SEGPA, mais faute de moyens...)

Augmentation des élèves demi-pensionnaires : mise en place des DP 1 jour et DP 2 jours, ce qui a permis la baisse du prix du repas pour les élèves.

La Principale informe qu'il y a eu 15 793 repas distribués en 2019 et que le prix d'un plateau revient à 4,24€ (dont 2,29 € de nourriture.)

Diminution du nombre de boursiers au taux 3. (De 141 à 116)

La Principale explique que le départ des élèves de 3èmes et les 23 élèves partis en cours d'année (déménagement, conseil de discipline, ...) font diminuer le nombre de boursiers Taux 3 cette année.

Mais elle explique aussi qu'il pourrait y avoir une dizaine de familles en plus. Ces dernières n'en ont pas fait la demande malgré des relances téléphoniques et la prise en charge de l'assistant social.

Une enseignante s'inquiète alors des retombées que ce nombre de boursiers au taux 3 pourrait avoir sur la catégorie REP du collège puisque ce nombre est un indicateur important.

On passe au vote du budget prévisionnel.

Acte 23: Pour : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

IV- Affaires financières

- 1) Délégation donnée au chef d'établissement de conclure des marchés à l'incidence financière annuelle (2021).

Il est demandé au conseil d'administration de donner délégation au chef d'établissement, d'une part pour la passation des marchés à incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et, d'autre part, conformément à l'ordonnance du 26 novembre 2018 et au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au nouveau code de la commande publique. Cette délégation est valable pour l'année 2021.

Acte 24 : Pour : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

- 2) Décisions modificatives présentées pour information :

La gestionnaire présente les décisions modificatives passées depuis le Conseil d'Administration du 13/10/2020 :

- Subvention CD42- Section Sportive Escalade **3 300.00 €**
- Subvention CD42- Section Sportive Escalade **1 000.00 €**

- 3) Autres Affaires financières

➤ Dons du Foyer Socio-Educatif :

- Don de 300.00 € - Parcours du Spectateur- Théâtre 6è et 5è

Acte 25: Pour : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

V- Contrats et conventions

La Principale demande l'autorisation de signer la convention suivante :

- Convention avec l'association CŒUR2BOUCHONS Représentée localement par 42 BOUCHONS DU CŒUR pour la collecte de bouchons en plastiques

Acte 26 : Pour : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

VI- Questions diverses

1) Est-ce qu'une présentation du PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé) est prévue à l'ensemble des personnels et des parents d'élèves ?

La Directrice Adjointe de la SEGPA répond en expliquant le dispositif PIAL et en informant qu'elle en est la coordinatrice.

2) Et dans ce cadre, quels sont les moyens attribués aux AESH pour le suivi des élèves en situation de handicap (local, fournitures, clés...) ?

La coordinatrice ULIS informe qu'il serait nécessaire que les AESH aient tous une clé de la salle ainsi qu'un casier chacun.

Il n'est pas nécessaire que tous les AESH aient une clé, mais le problème des casiers sera réglé.

3) Nous avons pris note, après le dernier conseil d'administration, de la décision d'exclure de classe tout élève qui n'a pas son carnet en arrivant au collège. En avez-vous mesuré les effets depuis la rentrée ? Si cette mesure est définitive, sera-t-elle inscrite dans le règlement intérieur ?

La Principale répond qu'aucune sanction d'exclusion d'élève n'existe mais des punitions sont prises pour les récidivistes sans carnet.

Le CPE informe que les effets sont incontestables. La moyenne d'oubli est d'environ trois par jour. L'oubli est réglé pour la plupart des cas dans l'heure. Très satisfait de cette méthode, il signale cependant qu'il y a maintenant des abus d'oublis et qu'il faudra mener une réflexion pour y remédier.

4) Quelles sont les décisions prises au sujet des réunions parents/professeurs ? Sont-elles maintenues cette année ? Sous quelle forme ?

Le Principal Adjoint informe que la remise des bulletins est annulée pour éviter le brassage et que les professeurs principaux de chaque classe prendront rendez-vous avec les familles qu'ils veulent voir. Pour les autres familles, le bulletin sera envoyé.

Il informe de plus que les portes ouvertes sont annulées pour l'instant.

Les conseils de classe sont maintenus en présentiel. Cependant un maximum de deux parents délégués sera accepté par conseil de classe.

Un parent signale que l'année dernière, il y a eu très peu d'informations sur les réunions parents-professeurs et aimerait plus de communications entre le collège et les parents.

Un parent propose, pour attirer des élèves, d'effectuer des interventions dans les écoles de secteurs.

La Principale affirme qu'il faut bâtir un lien avec le premier degré et qu'il faudra mener une réflexion sur la liaison avec les écoles de secteur.

5) Des parents de 3ème sont inquiets de ne pas avoir pu trouver de stage pour leurs enfants. Nous avons remarqué qu'une autre date, en février, est indiquée sur le calendrier distribué en début d'année aux élèves. Sera-t-il possible de reporter ce stage à cette autre date ?

La Principale explique qu'il n'y aura pas d'autre date pour le stage et qu'il n'est pas obligatoire en cette période de crise.

La deuxième date qui était fixée concernait les élèves qui n'avaient pas 14 ans. Elle précise ensuite que cela a été modifié et que finalement les élèves de moins de 14 ans sont autorisés à réaliser un stage dans le privé mais que cette date reste envisageable pour certaines situations.

Une quarantaine d'élèves à ce jour n'ont pas de stage.

6) En tant qu'élus représentants des parents d'élèves, nous sommes difficilement visibles aux yeux des parents du collège. En effet, la présence de notre association n'est pas, à notre connaissance, affichée dans un lieu accessible à tout parent d'élève du collège. Nous demandons la possibilité que cet affichage soit fait, peut-être sur le panneau à l'entrée ou à l'accueil du collège.

La gestionnaire répond qu'il n'y a aucun inconvénient à mettre l'information sur le panneau d'affichage à l'extérieur du collège.

7) Nous estimons que Pronote reste le moyen le plus simple pour nous, parents délégués, de communiquer avec l'ensemble des parents d'élèves. Nous savons aussi qu'il est possible que chaque parent délégué puisse, par Pronote, échanger avec tous les autres parents de sa classe. Pouvons-nous rencontrer M. Prevost afin de mettre en place ce système ?

Mme la Principale reprend ce qui avait été acté au CA précédent et reste à l'écoute des parents élus qu'elle recevra prochainement.

La Principal Adjoint, quant à lui, explique que les parents délégués peuvent faire passer un papier aux élèves afin que leurs parents autorisent le collège à transmettre leur adresse mail.

Un parent d'élèves informe qu'il existe des questionnaires, émis par l'état en début d'année, qui offre la possibilité aux familles de cocher une case. Cette case permet aux parents d'accepter ou non que le collège transmette leurs adresses mails.

Les parents demandent une organisation pour pouvoir transmettre les informations avant les conseils.

La Principale conclut en annonçant que pour l'instant, sans l'accord des parents d'élèves, le collège ne pourra pas transmettre d'adresses mail.

La séance est levée à 20h19.

La présidente du CA,



L. OUAHI

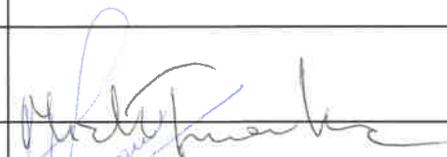
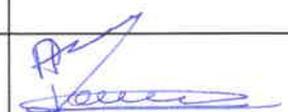
Le secrétaire de séance,



G. BONTEMPS

MEMBRES DU C.A. (EMARGEMENT)

SEANCE du 30 novembre 2020

Qualité	Noms	P	E	A	Emargement
DE DROIT					
Chef d'Etablissement	Mme OUAHI	X			
Adjoint	M MATHIEU	X			
Directeur Adjoint Segpa	Mme BOURRAT	X			
Gestionnaire	Mme REGNAULT	X			
C.P.E.	M BONNET	X			
COLLECTIVITE					
Conseil Départemental	Mme BERNARD	X			
Conseil Départemental	M COURBON		X		
Commune	M KEFFI JEROME				
DESIGNES					
Personnalité qualifiée	Mme SEFSAF				
ELUS					
Enseignants	M. TREMOULHAC	X			
	M PARICAUD	X			
Suppléants	Mme BELOT	X			
	M BONTEMPS	X			
	Mme JULLIEN	X			
	Mme LOMBARDO	X			
	Mme GUILLAUD	X			
	Mme TEYSSIER				
	M LAVERGNE				
	Mme BOUTEILLE				
	Mme TONON				
	Mme ROMETTE MARTIN				
	Mme CHOLEUR				
ATOSS					
	Mme SAYAD	X			
	Mme MODOLO				
PARENTS					
Suppléants	Mme PLAGNARD	X			
	Mme JOUVE	X			
	Mme BRUYERE	X			
	Mme DOLAT	X			
	Mme CASTANEDA	X			
	Mme THOMAS				
	Mme DESBROSSE	X			
	Mme PERRACHE				
	M RAIA				

